

POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 24 octobre 2024 PV N. 6

PRESIDENT: M Bernard COUDERT

PRESENTS: MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) -

ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les Clubs :

1/ LE PORT DU PROTEGE TIBIA EST OBLIGATOIRE.

2/ LA ZONE TECHNIQUE DOIT ÊTRE MATERIALISEE.

3/ EN U10/U11, L'ARBITRAGE SE FAIT AU CENTRE DU TERRAIN.

4/ MAINTENIR LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS DERRIERE LA MAIN COURANTE.

5/ LES DEFIS DOIVENT ÊTRE IMPERATIVEMENT FAITS.

* Les équipes n'ayant pas reçu, lors de la réunion, l'affiche sur les règles de jeu de U6 à U13 peuvent venir la chercher au District.

CATEGORIE U13

Les rencontres U13 se déroulent le samedi à 14h, le samedi matin est réservé uniquement aux rencontres U11.

La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat. Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.

CATEGORIE U11



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Amendes:

La Commission Foot Animation constate :

- Le Forfait de US CONDAT/VIENNE au plateau 6 du challenge LACORE Amende de 45 € pour le club US CONDAT SUR VIENNE
- Le Forfait de SC VERNEUIL 4 au plateau 6 du challenge LACORE Amende de 45 € pour le club de SC VERNEUIL SUR VIENNE 4

Rappel:

1/ Défi obligatoire avant les rencontres.

2/ Les clubs qui ont la possibilité de créneaux dans des gymnases, sur les 5 journées programmées par le District, sont invités à se manifester auprès de la commission FOOT ANIMATION.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE:

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

U9: Rappel aux clubs:

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro).
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.

U7: Rappel aux clubs:

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.

Procès-verbal N. 6 du 24 octobre 2024 – Commission Foot Animation



POLE COMPETITIONS PROCES - VERBAL **COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.

<u>U9/U7:</u>

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent pratiquer dans de bonnes conditions.

Le compte rendu de plateau permet de construire les futurs secteurs dans lesquels vos équipes et vos jeunes évolueront.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.

> Pour la Commission Foot Animation, Le Président de la Commission, **Christine DELEBECQUE**

Bernard COUDERT

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président